



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

Service Eau – LET210590

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2 avenue du Président Pierre Angot
64053 PAU

Dossier suivi par :
Cendrine Cazanave-Nébout

Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 18
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement : **Programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Luz et du canal des Moulins sur les communes d'Arros Nay, Baliros, Bosdarros, Bourdettes, Bruges, Gelos, Haut de Bosdarros, Mazères Lezons, Meillon, Narcastet, Pardies Piétat, Rontignon, Saint Abit et Uzos**
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 64-2021-00059

Pau , le 07 Mai 2021

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Programme pluriannuel de gestion du bassin versant du Luz et du canal des Moulins sur les communes d'Arros Nay, Baliros, Bosdarros, Bourdettes, Bruges, Gelos, Haut de Bosdarros, Mazères Lezons, Meillon, Narcastet, Pardies Piétat, Rontignon, Saint Abit et Uzos

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 04 Mai 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2021-00059

Votre dossier a été transmis à l'unité travaux et milieux aquatiques du service eau, chargée de l'instruction de ce dossier.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure DIG avec déclaration. Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Conformément à l'article R. 214-101, le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition est de 3 mois à compter de la remise à l'administration du rapport d'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation
La responsable de l'unité travaux et milieux aquatiques

Stéphanie Lebret